# BAILLEURS

## Télédéclarez les loyers, c'est simple

### Guide de la télédéclaration sur www.caf.fr

Août 2013

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de la Martinique

caf.fr RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

**Si vous n'avez pas d'accès internet, nos bornes interactives sont à votre disposition**

- **24h/24, 7 jours/7**

- Lamentin, Place d'Armes
- Fort-de-France, Pointe Simon

- **Aux heures d'ouverture des centres commerciaux**

- Fort-de-France, *parking Lafcadio Hearn*
- Lamentin, *Place d'Armes*,
- Robert, *Océanis*,
- Schoelcher,.*Géant Batelière*

Préambule

L'application de télédéclaration des loyers est accessible via le site institutionnel www.caf.fr

sous la rubrique

par le lien


Ce document vous présente les différentes fonctionnalités de l'application.

# Sommaire

1. Votre Espace Bailleur ..... 3
1.1. Accès ..... 3
1.1.1. Compte d'accès ..... 5
1.1.1.1. Première connexion ..... 5
1.1.1.2. Connexion (autre que la première) ..... 9
1.2. Télédéclaration des loyers ..... 10
1.2.1. Le guide du bailleur ..... 11
1.2.2. Télé déclarer mes locataires ..... 12
1.2.2.1. Effectuer la saisie ..... 14
1.2.2.2. Contrôles ..... 15
1.2.3. M'informer sur la télédéclaration ..... 16
1.2.4. Modifier mon mot de passe ..... 17
1.2.4.1. Perte du mot de passe ..... 17
1.2.5. Modifier mon adresse électronique ..... 18
1.2.6. Contacter la Caf ..... 19
1.2.7. Consulter la convention ..... 20

# 1. Votre Espace Bailleur

## 1.1. Accès

L'accès se fait dans le site www.caf.fr, après un clic sur le bouton «Partenaires/Bailleurs»

Cliquer sur la rubrique Bailleurs à gauche de l'écran

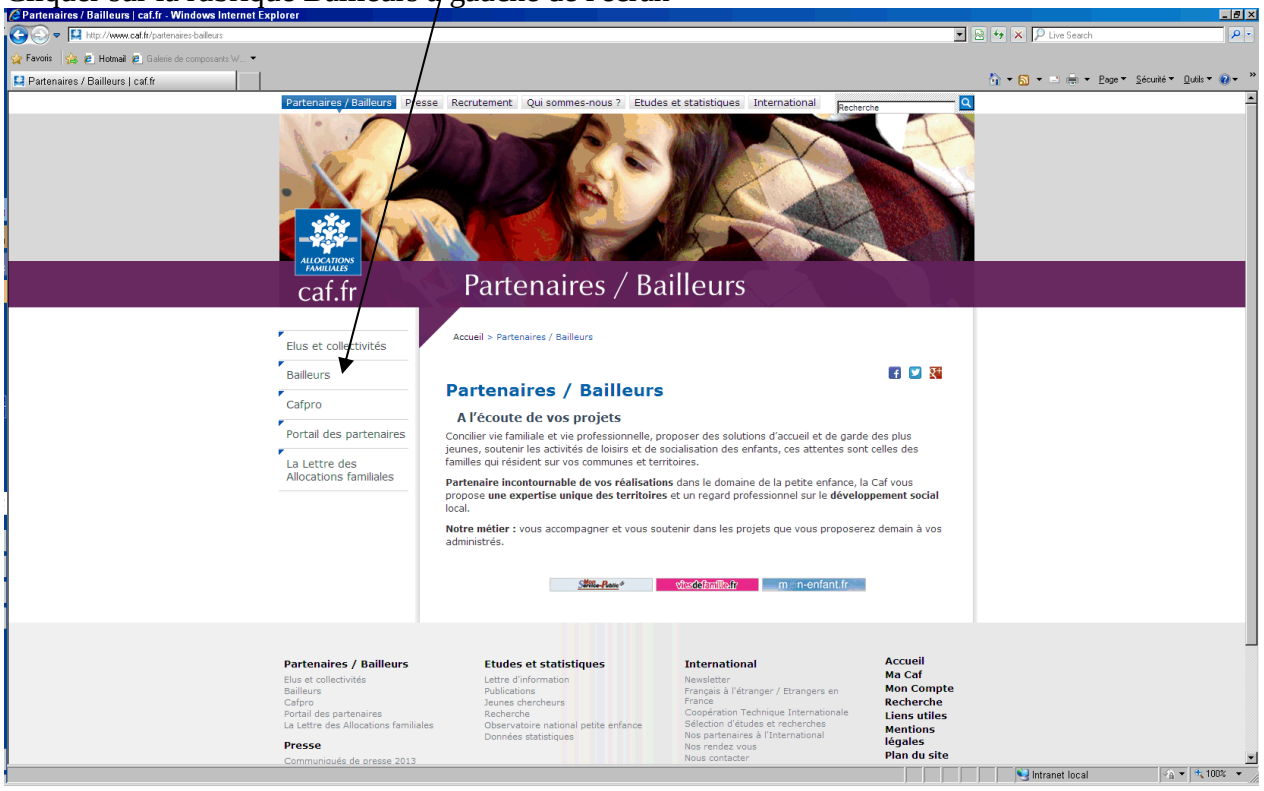
Partenaires / Bailleurs | caf.fr - Windows Internet Explorer
Partenaires / Bailleurs
Presse
Recrutement
Qui sommes-nous ?
Etudes et statistiques
International
Recherche
caf.fr
Partenaires / Bailleurs
Elus et collectivités
Bailleurs
Cafpro
Portail des partenaires
La Lettre des Allocations familiales
Accueil > Partenaires / Bailleurs
Partenaires / Bailleurs
A l'écoute de vos projets
Concilier vie familiale et vie professionnelle, proposer des solutions d'accueil et de garde des plus jeunes, soutenir les activités de loisirs et de socialisation des enfants, ces attentes sont celles des familles qui résident sur vos communes et territoires.
Partenaire incontournable de vos réalisations dans le domaine de la petite enfance, la Caf vous propose une expertise unique des territoires et un regard professionnel sur le développement social local.
Notre métier : vous accompagner et vous soutenir dans les projets que vous proposerez demain à vos administrés.
Partenaires / Bailleurs
Elus et collectivités
Bailleurs
Cafpro
Portail des partenaires
La Lettre des Allocations familiales
Presse
Communiqués de presse 2013
Etudes et statistiques
Lettre d'information
Publications
Jeunes chercheurs
Recherche
Observatoire national petite enfance
Données statistiques
International
Newsletter
Français à l'étranger / Etrangers en France
Coopération Technique Internationale
Sélection d'études et recherches
Nos partenaires à l'International
Nos rendez vous
Nous contacter
Accueil
Ma Caf
Mon Compte
Recherche
Liens utiles
Mentions légales
Plan du site

Puis sur le lien Accéder au service de Télédéclaration des loyers.

Partenaires / Bailleurs
Presse
Recrutement
Qui sommes-nous ?
Etudes et statistiques
International
Recherche
caf.fr
Partenaires / Bailleurs
Elus et collectivités
1-
Bailleurs
Cafpro
Portail des partenaires
La Lettre des Allocations familiales
Accueil > Partenaires / Bailleurs > Bailleurs
Bailleurs
Télécharger le Guide du bailleur
Propriétaires, bailleurs, vous louez un ou plusieurs logements à des personnes allocataires d'une Caf? Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations nécessaires à une relation constructive entre vous, votre locataire et la Caf.
2-
Accéder au service de Télédéclaration des loyers
Ce service est réservé aux propriétaires et bailleurs ayant déjà les identifiants de connexion envoyés par la Caf. Pour une mise à jour rapide et simple des dossiers de vos locataires!
Aide - Liens utiles - Mentions légales - Plan du site

Vous accédez à la page qui vous permettra d'effectuer la saisie de vos Quittances de Loyers après vous être identifié.

TELEDECLARATION DES LOYERS
ALLOCATIONS FAMILIALES
Bailleurs, propriétaires : la télédéclaration vous est réservée pour vous permettre de déclarer les loyers de vos locataires. Vous pourrez y accéder dès réception de votre numéro d'utilisateur et de votre code confidentiel, envoyés automatiquement par la Caf. Alors n'hésitez pas, pour une mise à jour rapide et simple des dossiers de vos locataires !
Votre numéro d'utilisateur*
(*veuillez vous reporter au courrier adressé par votre Caf pour récupérer votre numéro d'utilisateur)
Validez
© CNAF

## 1.1.1. Compte d'accès

Un courrier vous a été adressé pour vous inviter à télédéclarer vos quittances de loyer. Ce courrier vous a fourni votre compte d'accès : numéro d'utilisateur et code confidentiel à utiliser pour la première connexion.

### *1.1.1.1. Première connexion*

La première connexion est différente des connexions suivantes. Elle est un passage obligé pour activer votre compte et permettre la saisie.

Vous devez saisir le numéro d'utilisateur et le code confidentiel de 4 chiffres qui vous ont été fournis, puis cliquer sur le bouton

***Numéro d'utilisateur*** : il est unique et constitué de la façon suivante :

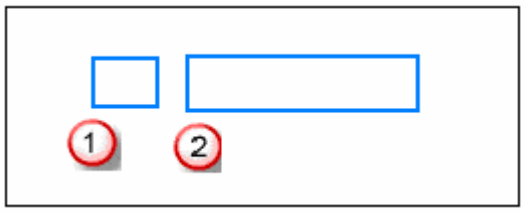


1 ***Code Caf*** : sur 3 caractères numériques.

2 Votre ***Identifiant***: sur 11 caractères numériques

Le système complètera automatiquement par des 0 à gauche si vous saisissez un nombre inférieur à 11 chiffres.

***Code confidentiel*** : il s'agit du code confidentiel qui vous a été adressé.

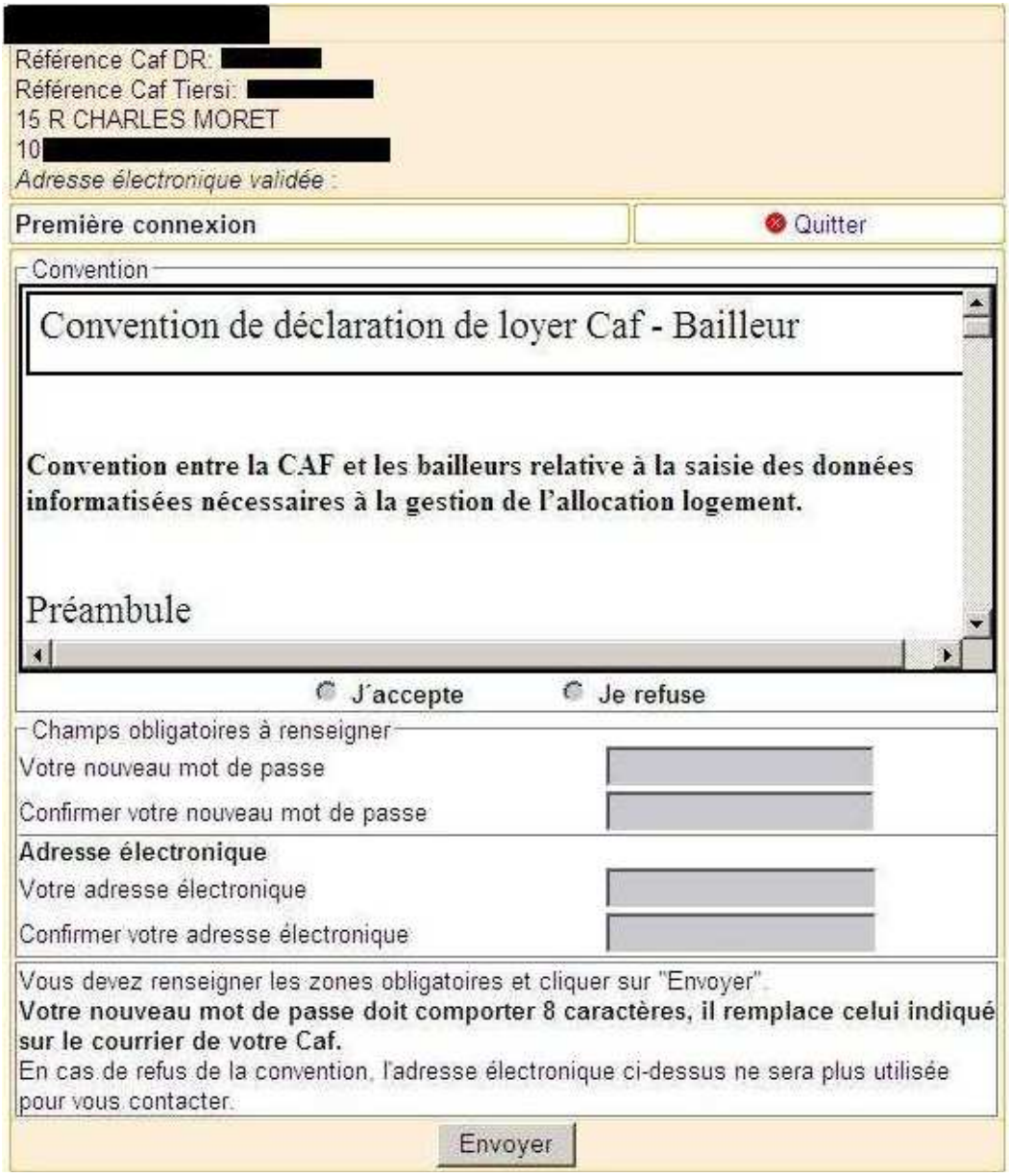
Référence Caf DR:
Référence Caf Tiersi:
15 R CHARLES MORET
10
Adresse électronique validée :
Première connexion
Quitter
Convention
Convention de déclaration de loyer Caf - Bailleur
Convention entre la CAF et les bailleurs relative à la saisie des données informatisées nécessaires à la gestion de l'allocation logement.
Préambule
J'accepte
Je refuse
Champs obligatoires à renseigner
Votre nouveau mot de passe
Confirmer votre nouveau mot de passe
Adresse électronique
Votre adresse électronique
Confirmer votre adresse électronique
Vous devez renseigner les zones obligatoires et cliquer sur "Envoyer".
Votre nouveau mot de passe doit comporter 8 caractères, il remplace celui indiqué sur le courrier de votre Caf.
En cas de refus de la convention, l'adresse électronique ci-dessus ne sera plus utilisée pour vous contacter.
Envoyer

La première connexion affiche directement la convention que vous devez accepter, les champs « nouveau mot de passe (8 caractères) et l'adresse mail de contact que vous devez renseigner.

Vous devez obligatoirement :

- ✓ accepter la convention,
- ✓ changer le code confidentiel de 4 chiffres qui vous a été fourni en mot de passe de 8 caractères (exactement 8),
- ✓ fournir une adresse mail.

Dans la rubrique « votre nouveau mot de passe » il vous faut renseigner un nouveau mot de passe avec 8 caractères.
Dans la rubrique « confirmer votre nouveau mot de passe » il vous faut renseigner le même mot de passe.

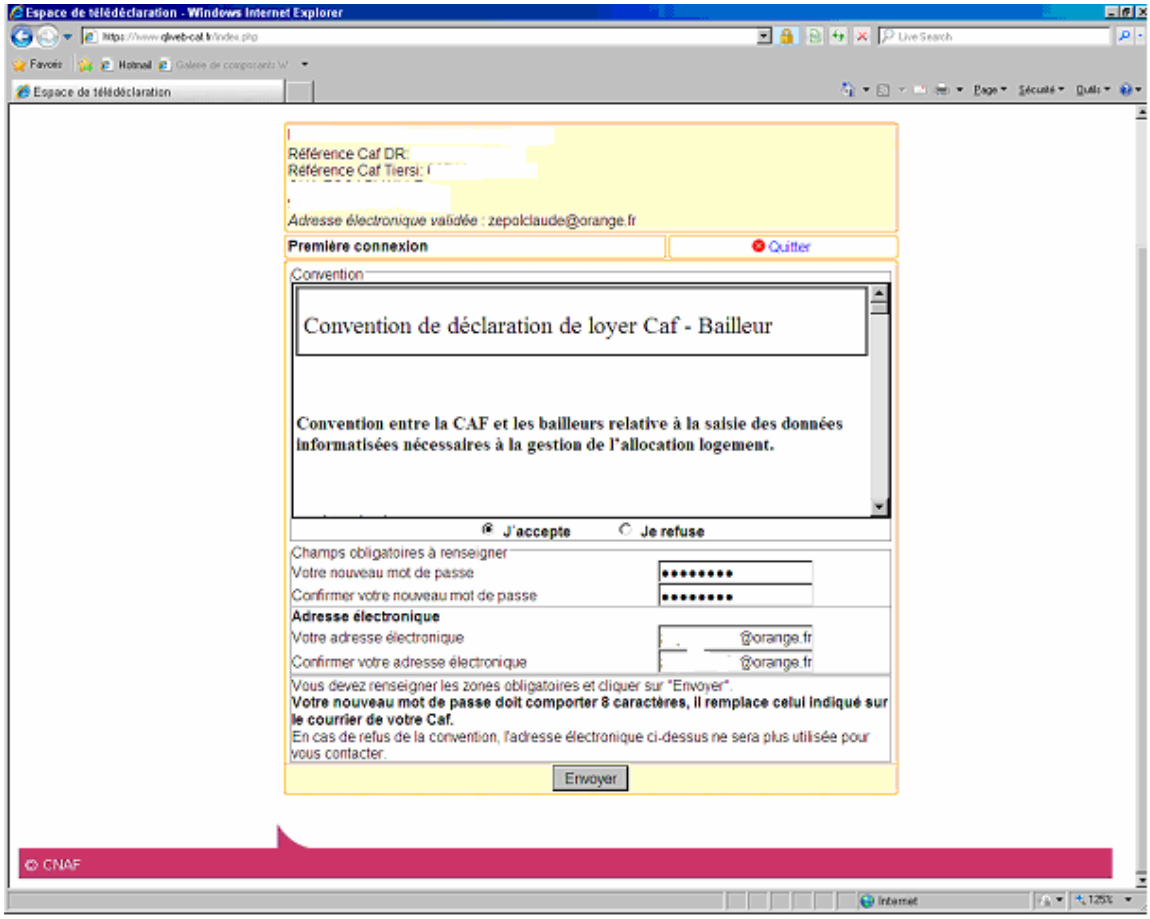
Espace de télédéclaration - Windows Internet Explorer
Référence Caf DR:
Référence Caf Tiersi:
Adresse électronique validée : zepolclaude@orange.fr
Première connexion
Quitter
Convention
Convention de déclaration de loyer Caf - Bailleur
Convention entre la CAF et les bailleurs relative à la saisie des données informatisées nécessaires à la gestion de l'allocation logement.
J'accepte
Je refuse
Champs obligatoires à renseigner
Votre nouveau mot de passe
Confirmer votre nouveau mot de passe
Adresse électronique
Votre adresse électronique
Confirmer votre adresse électronique
@orange.fr
Vous devez renseigner les zones obligatoires et cliquer sur "Envoyer".
Votre nouveau mot de passe doit comporter 8 caractères, il remplace celui indiqué sur le courrier de votre Caf.
En cas de refus de la convention, l'adresse électronique ci-dessus ne sera plus utilisée pour vous contacter.
Envoyer
© CNAF

### *1.1.1.2. Connexion (autre que la première)*

Pour toutes les autres connexions, vous devez saisir votre numéro d'utilisateur et le mot de passe choisi (sur 8 caractères), puis cliquer sur le bouton Validez

TELEDECLARATION DES LOYERS
ALLOCATIONS FAMILIALES
Bailleurs, propriétaires : la télédéclaration vous est réservée pour vous permettre de déclarer les loyers de vos locataires. Vous pourrez y accéder dès réception de votre numéro d'utilisateur et de votre code confidentiel, envoyés automatiquement par la Caf. Alors n'hésitez pas, pour une mise à jour rapide et simple des dossiers de vos locataires !
Votre numéro d'utilisateur*
(*veuillez vous reporter au courrier adressé par votre Caf pour récupérer votre numéro d'utilisateur)
Validez
© CNAF

## 1.2. Télédéclaration des loyers

Pour toutes les connexions effectuées ultérieurement, la page de menu s'affiche directement après votre identification.

### 1.2.1. Le guide du bailleur

Ce guide est mis en ligne au format PDF. Il définit les relations entre la Caf, l'allocataire et vous, pour ce qui concerne la gestion des aides au logement.

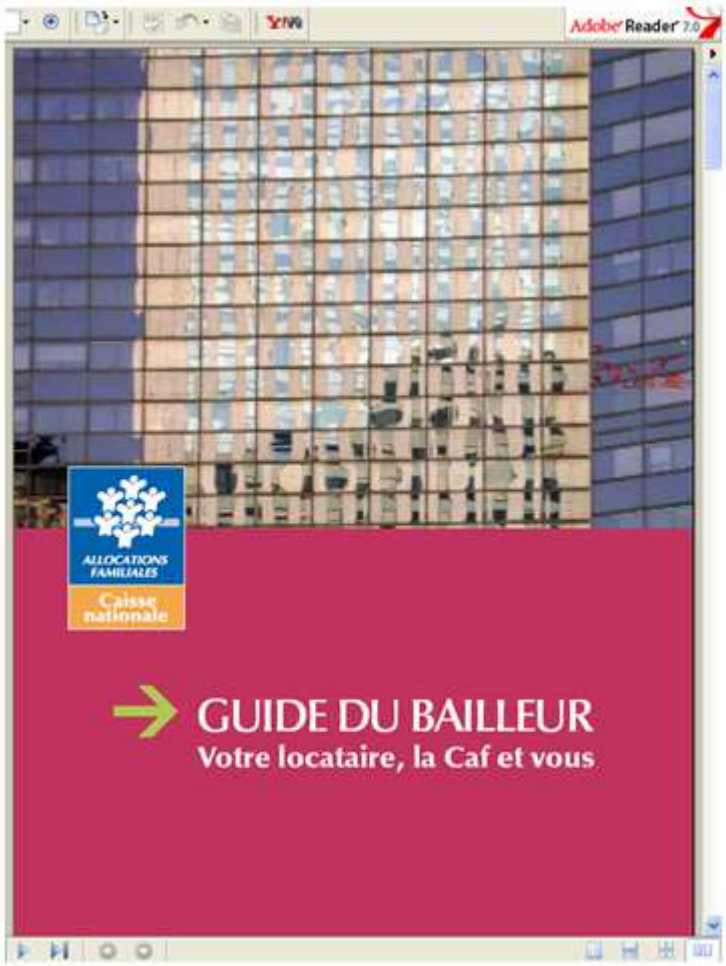

## 1.2.2. Télé déclarer mes locataires

CABINET E DEL
Référence Caf DR: 0000353
Référence Caf Tiersi: 0000000
2 AV DU GENERAL LECLERC
00000 NULPART
Adresse email validée : edel@toto.com
Télédéclarer mes locataires
Accueil
Quitter
Pour information : il reste 18 locataires à saisir sur 20
Filtrer / trier
locataires 1 à 10 sur 20
0691050 CHOPIN FREDERIC 80100 ABBEVILLE
0673300 FAURE GABRIEL 80210 ACHEUX EN VIMEU
0650420 LULLY JEAN BAPT 80390 FRESSENNEVILLE
0182050 SAGAN FRANCOISE 80100 ABBEVILLE
0195840 GARY ROMAIN 80390 FRESSENNEVILLE
0303520 CAMUS ALBERT 80100 ABBEVILLE
0315640 ZOLA EMILE 80390 FRESSENNEVILLE
0333730 RAVEL MAURICE 80350 MERS LES BAINS
0731520 CHRISTIE AGATHA 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN
0325460 BACH JEAN SEBASTIEN 80100 ABBEVILLE

Cette vue permet de voir le numéro de dossier, le nom, prénom, ville et code postal d'un allocataire, ainsi qu'un pictogramme indiquant l'avancée de la saisie :

Données à saisir par vous

Données saisies et validées par vous (la modification n'est plus permise), cette action renseigne la date de validation

Données déjà télétransmises à la Caf, cette action renseigne la date de télétransmission

Vous pouvez trier et filtrer cette vue et définir le nombre d'allocataires visibles par page en cliquant sur


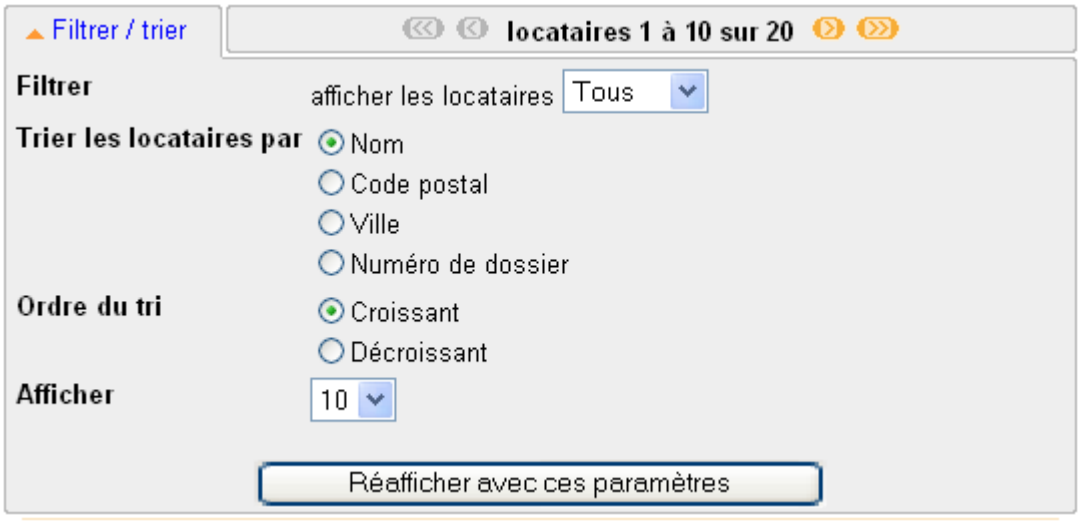


Le filtre s'effectue sur


Lorsque le choix est fait, il vous faut cliquer sur

### *1.2.2.1. Effectuer la saisie*

Pour effectuer la saisie, il faut ouvrir la fiche du locataire en cliquant sur le +

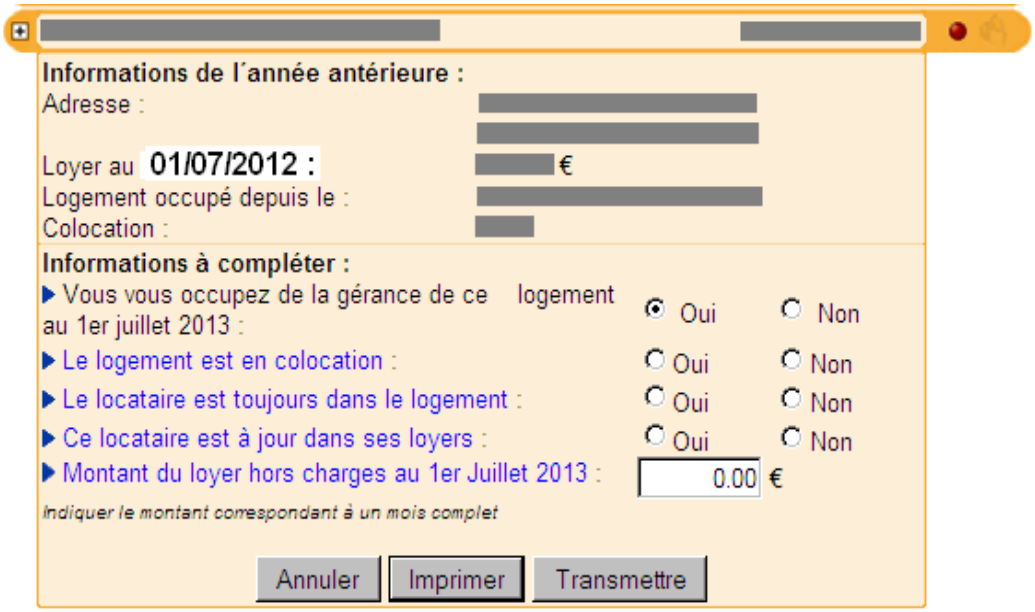


Vous pouvez conserver une trace de la télédéclaration, en cliquant sur Imprimer

Lorsque sa saisie est terminée, il faut cliquer sur Transmettre

Le libellé « Montant du loyer » est alimenté automatiquement en fonction du logement concerné.

### *1.2.2.2. Contrôles*

Au moment de la saisie, les données sont comparées avec celles de l'année qui précède (Année-1).

**Augmentation ou diminution anormale du loyer**

Si le loyer a augmenté d'un pourcentage trop élevé, un message de confirmation s'affiche:

Si vous confirmez cette augmentation, un rejet est notifié.

Le cas est identique pour une diminution trop importante du loyer.

**En cas de Saisie incomplète ou de valeurs erronées**

La saisie n'est pas enregistrée et un message est affiché avec l'erreur rencontrée.

Pour vous permettre une plus grande souplesse d'organisation, vous pouvez autoriser plusieurs personnes à se connecter en même temps pour effectuer la saisie des informations de votre parc de logements.

## 1.2.3. M'informer sur la télédéclaration

Après un clic sur cette rubrique vous obtenez l'affichage ci-après :

**M'informer sur la télédéclaration** | Accueil | Quitter

**- Loyer :**

**Le loyer principal** se constitue du loyer net **à l'exclusion** :
- des charges,
- du garage et des dépendances lorsque ceux-ci sont dissociés sur la quittance,
- des taxes diverses.

**Pour les meublés :** veuillez indiquer le montant du loyer **avec les charges.**

**- Changement d'adresse :**

Il s'agit de signaler un changement effectif de logement.
**Une nouvelle dénomination de rue n'est pas considérée comme étant un changement d'adresse.**
A noter : tout déménagement doit être signalé immédiatement aux CAFs par les moyens habituels ; la télédéclaration ayant pour vocation première la déclaration des loyers.

**- Date de déménagement et fin de bail :**

L'indication de ces deux dates est impérative pour permettre de déterminer la date de fin du droit à l'aide au logement.

**- Colocation :**

Le locataire doit être titulaire du contrat de location avec une ou plusieurs personnes, et ne doit pas vivre en couple ( s'il vit en couple, marié ou non, son droit sera étudié en tant que locataire et non colocataire). La notion de colocation ne s'applique pas aux personnes résidant en FOYER, MAISON DE RETRAITE et CENTRE DE LONG SEJOUR

**- Impayé :**

Si le locataire n'est pas à jour, l'impayé est constitué selon les modalités suivantes :

Lorsque l'allocation de logement est versée à l'allocataire :
1° Périodicité inférieure à 3 mois :
- deux échéances, consécutives ou non, totalement impayées (loyer + charges),
- ou leur équivalent en montant.

2° Périodicité supérieure ou égale à 3 mois :
- une échéance totalement impayée, dans le mois suivant sa date d'exigibilité,
- ou son équivalent en montant.

Lorsque l'allocation de logement est versée au bailleur :
- 3 termes nets (loyer + charges - AL) consécutifs totalement impayés
- ou une somme égale à 2 fois le montant brut mensuel du loyer et des charges (avant déduction de l'AL)

Remarque :
L'impayé peut être constitué, le cas échéant, uniquement de charges.

L'impayé est à signaler, dès sa constitution, par le bailleur, par simple courrier adressé à la Caf. Celle-ci l'informera de la procédure à suivre et s'il ne perçoit pas déjà directement l'allocation de logement, il pourra demander à la percevoir.

**- Logement meublé :**

Un logement dont seule la cuisine est équipée n'est pas un meublé.

La mise à disposition gratuite des meubles ne confère pas au local les caractéristiques d'un meublé.

## 1.2.4. Modifier mon mot de passe

Cette fonction vous permet de modifier votre mot de passe.

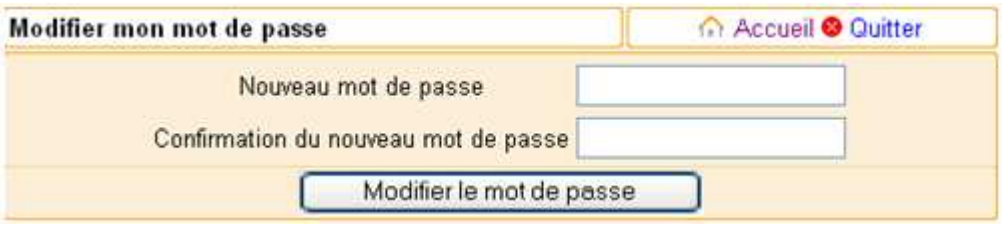


### *1.2.4.1. Perte du mot de passe*

Pour vous éviter de contacter la Caf en cas de perte de votre mot de passe, un menu est proposé sur la page d'accueil.

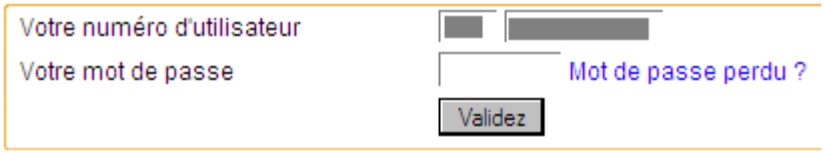


Vous devez renseigner votre identifiant pour obtenir votre mot de passe par mail à l'adresse que vous avez communiquée lors de la 1ère connexion.

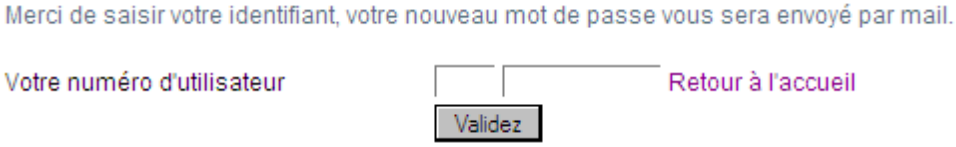
Merci de saisir votre identifiant, votre nouveau mot de passe vous sera envoyé par mail.
Votre numéro d'utilisateur
Retour à l'accueil
Validez

Si vous avez perdu votre code confidentiel, vous pouvez demander à la Caf de vous renouveler votre mot de passe.

La Caf vous le transmettra par courrier postal.

## 1.2.5. Modifier mon adresse électronique

Cette fonction vous permet de modifier l'adresse email saisie lors de votre première connexion.

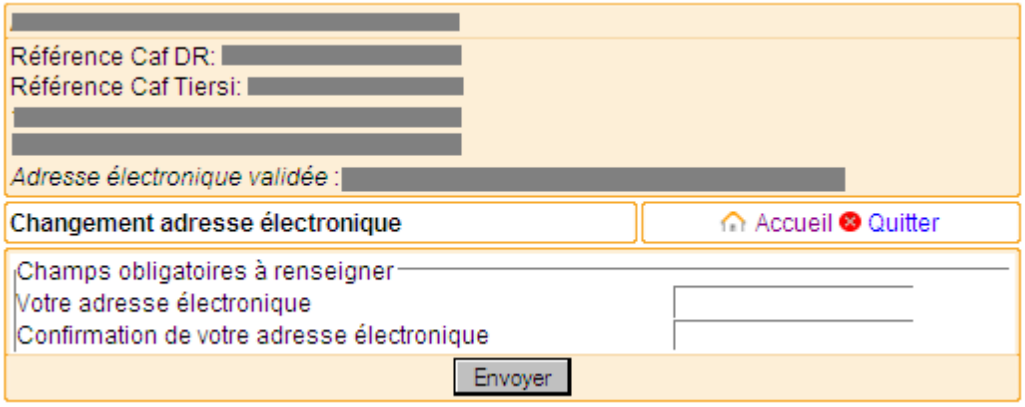

## 1.2.6. Contacter la Caf

Cette fonction vous permet de contacter la Caf, au moyen d'un formulaire, pour toute question concernant la télédéclaration des allocataires connus.

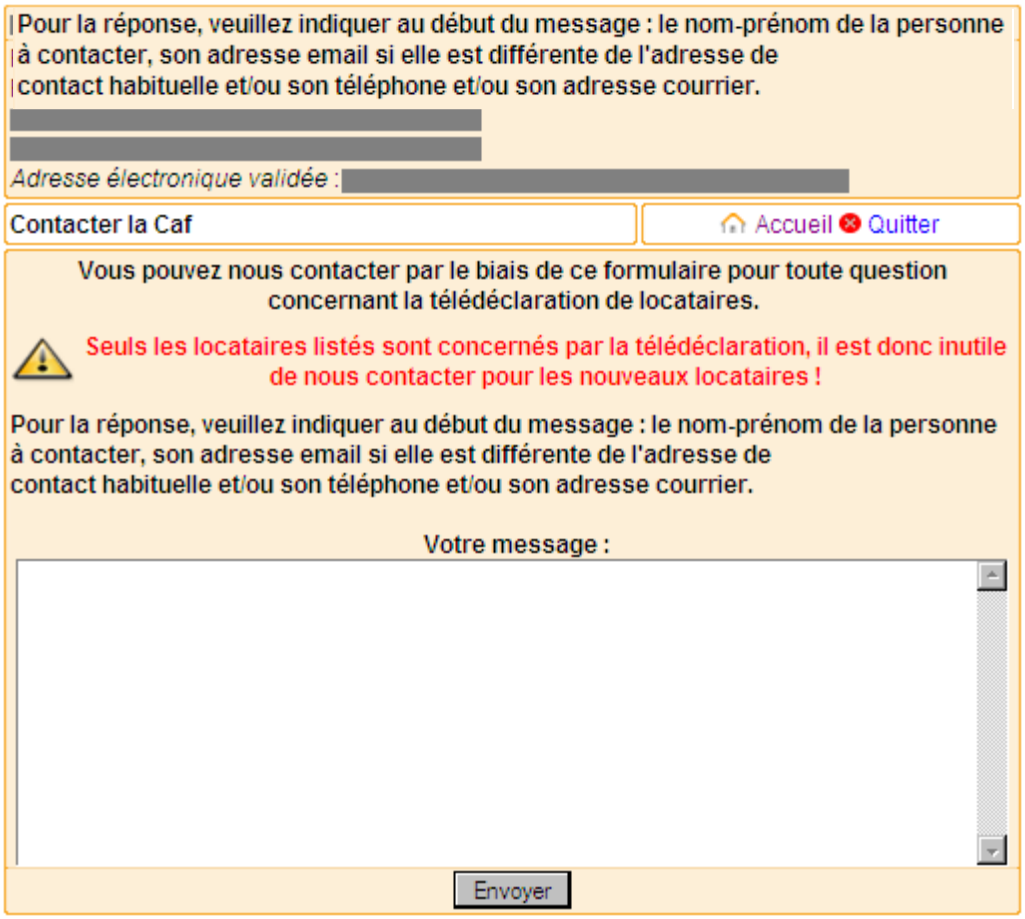
Pour la réponse, veuillez indiquer au début du message : le nom-prénom de la personne à contacter, son adresse email si elle est différente de l'adresse de contact habituelle et/ou son téléphone et/ou son adresse courrier.
Adresse électronique validée :
Contacter la Caf
Accueil
Quitter
Vous pouvez nous contacter par le biais de ce formulaire pour toute question concernant la télédéclaration de locataires.
Seuls les locataires listés sont concernés par la télédéclaration, il est donc inutile de nous contacter pour les nouveaux locataires !
Pour la réponse, veuillez indiquer au début du message : le nom-prénom de la personne à contacter, son adresse email si elle est différente de l'adresse de contact habituelle et/ou son téléphone et/ou son adresse courrier.
Votre message :
Envoyer

## 1.2.7. Consulter la convention

Cette fonction vous permet de consulter la convention acceptée lors de la première connexion.

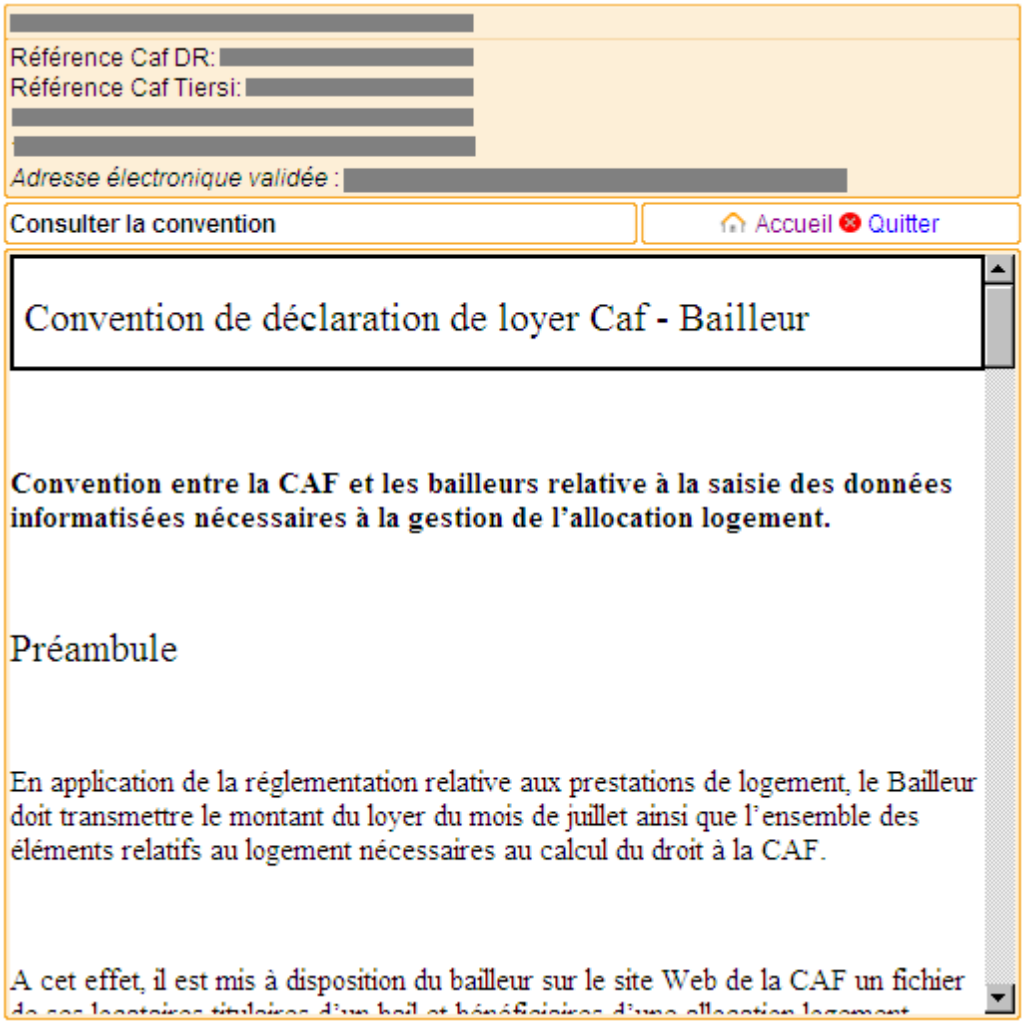
Référence Caf DR:
Référence Caf Tiersi:
Adresse électronique validée :
Consulter la convention
Accueil
Quitter
Convention de déclaration de loyer Caf - Bailleur
Convention entre la CAF et les bailleurs relative à la saisie des données informatisées nécessaires à la gestion de l'allocation logement.
Préambule
En application de la réglementation relative aux prestations de logement, le Bailleur doit transmettre le montant du loyer du mois de juillet ainsi que l'ensemble des éléments relatifs au logement nécessaires au calcul du droit à la CAF.
A cet effet, il est mis à disposition du bailleur sur le site Web de la CAF un fichier